



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction des affaires juridiques et institutionnelles
Pôle affaires juridiques

Affaire suivie par
Corinne MARTIN
Chargée des affaires juridiques

Décision 2024-OR-135

**Nomination du directeur de la
Mission Formation Continue et
Apprentissage (MFCA)**

LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-11, L.712-2 et D714-55 à D714-72 ;
Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment ses articles 14 et 52 ;
Vu la délibération du conseil d'administration n°2024/01/CA-059 en date du 15 janvier 2024 portant Madame Odile Rauzy à la présidence de l'université Toulouse III – Paul Sabatier ;
Vu la délibération 2024/01/CA-064 en date du 22 janvier 2024 portant avis favorable du conseil d'administration à la nomination de M. Thierry GAYRAUD, professeur des universités, aux fonctions de directeur de la Mission Formation Continue et Apprentissage (MFCA) ;
Vu les statuts de la MFCA en date du 15 novembre 2021, notamment ses articles 3 et 4 ;

Considérant que le mandat du directeur de la MFCA expire avec celui du président qui l'a nommé ;

DÉCIDE

Article 1 : Nomination

M. Thierry GAYRAUD, professeur des universités, est nommé Directeur du service commun « Mission Formation Continue et Apprentissage ».

Article 2

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Madame la Rectrice de région académique, chancelière des universités. Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat de la présidente qui a nommé le présent directeur.

Article 3

La présente décision est soumise à publicité, elle sera affichée dans les locaux de la direction générale des services et sur le site internet de l'université.

Article 4

L'agent comptable de l'université Toulouse III – Paul Sabatier est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 23 janvier 2024

Odile RAUZY

